



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 16 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix février deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Marcel Pagnol, le mardi seize février deux mil vingt-et-un, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les élus pour cette séance qui se tient à nouveau dans la salle du théâtre afin de respecter les mesures de distanciation sociale.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Florence PAILLEUX - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Annie CHAPUIS - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Julienne BERTHET - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à Maryvonne MOUNIER - Cyril D'IPPOLITO à David BOURKAIB - Aline CIZERON à Christian BLANCHARD - Maxime PEILLER à Jeanine RONGERE.

Secrétaire élu pour la session : Ludovic PADUANO

Directrice des Services, collaboratrice du Maire : Mme Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2021

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
 2. FINANCES : VOTE DES SUBVENTIONS 2021
 3. CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 AVEC LA MJC
 4. CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ENFANTS
 5. PROJET D'AMENAGEMENT DU SQUARE JOUFFRAIX : DEMANDES DE SUBVENTIONS
 6. ESPACE MULTI-ACTIVITES A DOMINANTE SPORTIVE : VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES
 7. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BALAYEUSE
 8. SIMA COISE : CONVENTION SENTIERS 2021
 9. CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS
 10. CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »
 - 11.1 PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES
 - 11.2 PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE
- INFORMATIONS

N. JOUBAND donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de désigner Ludovic PADUANO en tant que secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. FINANCES : VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le vote des subventions 2021 aux associations et établissements scolaires.

VOTE : UNANIMITE (23 votants, 6 élus ne prennent pas part au vote)

3. CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 AVEC LA MJC

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la convention d'objectifs 2021 avec la MJC et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

4. CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ENFANTS

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la convention d'objectifs 2021 avec l'Association Loisirs Enfants et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

5. PROJET D'AMENAGEMENT DU SQUARE JOUFFRAIX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune de Chazelles-sur-Lyon prévoit en 2021 la réalisation d'un aménagement urbain au square Jouffraix qui consiste en la création de stationnements avec des ombrières photovoltaïques. Une partie des parkings sera réalisée en dalles alvéolaires (sol perméable). La gestion des eaux pluviales se fera dans une noue paysagère arborée. Le projet prévoit également l'installation d'une gare à vélos pour favoriser les modes de déplacement doux.

Le coût de cet aménagement urbain à haute qualité environnementale s'élève soit à 503 516,10€.

Pour financer ce projet, la commune va solliciter des subventions auprès du Conseil Régional Rhône Alpes et de l'Etat à hauteur de 20 % du coût du projet pour chacune d'entre elles.

Le conseil municipal est invité à approuver le projet d'aménagement et autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer l'opération.

VOTE : UNANIMITE

6. ESPACE MULTI-ACTIVITES A DOMINANTE SPORTIVE : VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un espace multi-activités à dominante sportive.

Le 6 octobre 2020, la commune a lancé la consultation relative au marché public de travaux comprenant 15 lots.

Suite à la commission d'ouverture des plis en date du 16 novembre 2020 et à la phase de négociation engagée entre le 24 décembre 2020 et le 8 janvier 2021, le Conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver le résultat d'analyse des offres et l'attribution du marché de travaux aux entreprises.

Intitulé des lots	Estimation HT	Entreprises (Mieux-disantes)	OFFRE DE BASE (en € HT)
Lot n°1 : Terrassement VRD	153 900,00	PONTILLE SAS	173 100,16
Lot n°2 : Gros œuvre	470 300,00	VIAL CONSTRUCTION	485 958,87
Lot n°3 : Charpente métallique	226 000,00	LES CONSTRCTIONS METALLIQUES MONT	202 457,80
Lot n°4 : Couverture étanchéité bardage	339 400,00	ETANCOBA	320 000,00
Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium	279 900,00	SC ALU	186 555,92
Lot n°6 : Serrurerie métallerie	82 000,00	GOUTON G.	76 203,59
Lot n°7 : Menuiserie intérieure	96 900,00	Menuiserie GENEVRIER	118 095,77
Lot n°8 : Plâtrerie peinture plafond	80 500,00	CHEMINAL	71 379,96
Lot n°9 : Carrelage faïence	25 400,00	ARCHIMBAUD CONSTRUCTION	22 999,95
Lot n°10 : Sol mince	17 000,00	AUBONNET et Fils	14 370,81
Lot n°11 : Ascenseur	21 300,00	LOIRE ASCENSEURS	18 250,00

Lot n°12 : Plomberie sanitaires	56 640,00	TECHNI-COM ENERGIE	39 123,00
Lot n°13 : Chauffage rafraichissement ventilation	139 200,00	TECHNI-COM ENERGIE	128 734,01
Lot n°14 : Electricité	169 920,00	NOALLY	133 209,95
Lot n°15 : Panneaux photovoltaïques	107 375,00	FAUCHE Centre est	88 979,83
TOTAL HORS TAXE	2 265 735,00	TOTAL HORS TAXE	2 079 419,62
TVA 20%	453 417,00	TVA 20%	415 883,92
TOTAL TTC	2 718 882,00	TOTAL TTC	2 495 303,54

VOTE : UNANIMITE

7.AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BALAYEUSE

Par délibération en date du 18 octobre 2018 le conseil municipal a approuvé l'acquisition mutualisée d'une balayeuse entre les communes de Saint-Galmier, Chambœuf, Saint Bonnet les Oules et Chazelles-sur-Lyon. Une convention de mise à disposition du matériel précisait les conditions de participation financière tant à l'investissement qu'au fonctionnement selon un pourcentage défini en fonction des jours de passage de la balayeuse soit :

Commune de Saint-Galmier : 3 jours par semaine
Commune de Chazelles-sur-Lyon : 2 jours par semaine
Commune de Chambœuf : 0,5 jour par mois
Commune de Saint Bonnet les Oules : 0,5 jours par mois

Par délibération en date du 24 octobre 2019, un avenant n°1 a été approuvé afin de préciser que l'utilisation par la commune de Chazelles-sur-Lyon était de 2 jours par semaine, jour non défini.

Considérant aujourd'hui que l'utilisation effective du matériel par les communes ne correspond pas à la clé de répartition définie lors de l'acquisition du matériel,

Il convient de compléter l'article 4 (dépenses de fonctionnement) de la convention signée en 2019 par l'alinéa suivant :

« En ce qui concerne le coût lié au fonctionnement du matériel, la commune de Saint-Galmier établira chaque fin d'année un état des dépenses comprenant les frais suivants :

- Assurance
- Contrat d'entretien
- Fournitures telles que balais, pneumatiques...
- Amortissement du véhicule,
- Le carburant. Il est précisé que le véhicule quittera le centre technique municipal de Saint-Galmier avec le plein de carburant. Au retour de l'intervention sur une commune voisine, l'agent communal procédera de nouveau au plein de carburant et notera les litres de carburant pour refacturation.

La base de remboursement des frais de fonctionnement sera calculée en fonction de l'utilisation effective du matériel, soit le nombre d'heures, sauf pour le carburant qui correspondra à la consommation réelle par commune en retenant le coût moyen annuel de l'achat du carburant.

Le conseil municipal est invité à approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la balayeuse tel que présenté et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

8.SIMA COISE : CONVENTION SENTIERS 2021

La commune de Chazelles-sur-Lyon confie au SIMA COISE depuis plusieurs années l'entretien des sentiers de randonnées situés sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette démarche en 2021.

Pour ce faire, le conseil municipal est appelé à délibérer sur la signature d'une convention entre la commune de Chazelles-sur-Lyon et le SIMA Coise.

VOTE : UNANIMITE

9.CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

La commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite renouveler une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. Pour ce faire, la commune propose d'engager un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis. Les frais de stérilisation et de tatouages sont pris en charge à hauteur de 50% par la fondation et 50% par la commune. Le nombre de chats estimé pouvant faire l'objet d'une stérilisation et d'une identification en 2021 s'élève à 30 (pour information, en 2020, 23 chats ont été stérilisés et identifiés, ce qui a représenté un coût de 2 352 € pour la commune, sans partenariat avec la fondation).

Le conseil municipal est appelé à approuver la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

10.CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Vu l'appel à projets « Petites villes de demain »,

Vu la délibération n°2020.020.04.11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 4 novembre 2020 validant la candidature de la CCFE et des 6 centralités au dispositif « Petites villes de demain »,

Vu l'avis favorable à l'appel à projets « Petites villes de demain » en date du 11 décembre 2020 par le Préfet de Région,

Le programme national « Petites villes de Demain » représente une opportunité pour la Communauté de Communes de Forez-Est et ses 6 centralités (Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Balbigny, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche) de poursuivre et de conforter sa politique de revitalisation.

Suite à leurs candidatures déposées avec l'accompagnement de la Communauté de Communes de Forez-Est, les villes de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, et Panissières ont été retenues pour faire partie du programme "Petites villes de demain" réservé aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie.

Initié par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, celui-ci va permettre aux collectivités choisies de renforcer leur fonction de centralité par la mise en œuvre de nouveaux projets structurants ou en donnant un coup d'accélérateur à ceux déjà engagés et qui prennent en compte la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la revitalisation commerciale, ou encore la préservation du patrimoine.

Suite à cette candidature, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion.

Par la signature d'une convention d'adhésion au programme, devant intervenir dans un délai de 18 mois, la collectivité s'engagera à élaborer ou mettre en œuvre un véritable projet de territoire lié à une dynamique de revitalisation de celui-ci sur l'un des axes choisis. Le soutien du programme s'appuiera à la fois sur l'apport de compétences par le co-financement possible d'un poste de chef de projet, sur l'accès à un réseau d'acteurs favorisant le partage d'expériences mais aussi bien entendu sur des financements ciblés en fonction du projet et des actions à mettre en œuvre ou encore des aides à l'ingénierie.

Au travers de Petites villes de demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.

L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ainsi, les collectivités sont accompagnées tout au long de leur projet, de l'idée aux impacts : apport en compétences, réseau pour s'inspirer et affiner ses idées, des financements supplémentaires, et enfin des impacts appréciés et valorisés.

Le conseil municipal est invité à valider la convention d'adhésion liant la CCFE, les communes de Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Balbigny, Panissières et l'Etat au dispositif « Petites villes de demain », et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

11.1- PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Suite à l'absence d'un agent en arrêt maladie, il convient de recruter temporairement une personne en charge de l'accueil et de l'état civil.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 6 mois à temps non complet (mi-temps : 17 heures ½ par semaine) à compter de mars 2021.

VOTE : UNANIMITE

11.2- PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE

En vue du départ de l'agent occupant le poste d'assistant de gestion des ressources humaines, la commune de Chazelles-sur-Lyon a lancé un recrutement pour remplacer cet agent.

Suite aux entretiens de recrutement, une personne a été sélectionnée pour le poste d'assistant de gestion des ressources humaines à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires).

S'agissant d'une mutation externe d'un agent titulaire d'une autre collectivité, afin de pourvoir le poste, le conseil municipal sera invité à créer un poste permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet de 17 heures ½ par semaine à compter du 16 février 2021.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS :

➤ Décisions du maire :

- Décision du maire relative au marché public de services – accord cadre de services de télécommunication (lot 1 : services de téléphonie fixe et Internet ; lot 2 : service de téléphonie mobile)

➤ Commandes :

Dates	Fournisseurs	Objet	Prix TTC
21/01/2021	Yess electric	Eclairage LED MJC	2 910,66€
26/01/2021	4DM	Dératisation réseau égout	1 824,00€
26/01/2021	COTRALLABO	Acquisition protecteurs auditifs	2 095,96€
26/01/2021	LYRECO	Fournitures de bureau	1 285,40€
27/01/2021	BML BOISMAT	Fabrication toit case à sel	1 424,40€ 719,47€
27/01/2021	FUSION METAL	Fournitures pour création barrières	1 091,00€
27/01/2021	SB2I	Renouvellement parc informatique	14 131,20€
27/01/2021	GLUTTON	Remplacement batteries	1 600,71€
27/01/2021	APAVE	Vérification conformité électrique théâtre, OT ...	1 668,00€
27/01/2021	DEPANEXATEL	Réparation nacelle	2 565,50€
27/01/2021	ATELIER 3D	40 affiches sucettes 2021	1 120,78€

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H00